

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

VALANT COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-sept, le 18 mai à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT Pascale DAKA, Marie-Anne BRIAND, Nicole BARDAINE, Claudine PAYSANT, Marie-Thérèse ESNAULT, Christophe BOITTIN, David VEILLARD, Stéphane DOUABIN, André MONGODIN, Daniel CHEUL, Rachel CHEVILLARD

Excusé(s) : Louis ROZE, Thierry DUPLAT, Yannez BOUCHER-HENRY, Florence PAINCHAUD

Pouvoirs :

Louis ROZE donne pouvoir à Stéphane DOUABIN

Thierry DUPLAT donne pouvoir à Bernard DELAUNAY

Yannez BOUCHER-HENRY donne pouvoir à André MONGODIN

Florence PAINCHAUD donne son pouvoir à Rachel CHEVILLARD

Rachel CHEVILLARD est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE le procès-verbal du 20 Avril 2017.

Le présent compte-rendu a été affiché le 29 mai 2017

➤ 2017 05 18 d1 – Participations aux dépenses de fonctionnement de l'école de Vitré

Christophe BOITTIN est absent pour cette délibération.

Pascale DAKA, adjointe au Maire, expose :

Des enfants domiciliés à Balazé sont actuellement inscrits dans des écoles publiques de Vitré. Balazé ne disposant pas d'école publique, une participation financière de la commune pour l'accueil de ces enfants est obligatoire.

Vitré propose la signature d'une convention annuelle pour encadrer les participations des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la ville.

Les montants demandés par Vitré aux communes de résidence sont calculés de la façon suivante :

- Élémentaire : coût réel par élève soit 440,83 €
- Prélémentaire : coût réel par élève moins une déduction de 50 % des frais de personnel pris en charge par Vitré et une péréquation en fonction des potentiels fiscaux des communes soit 688,03 € avant prise en compte de la péréquation.

		2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Préélémentaire	Coût/élève	1 343,62 €	1 225,31 €	1 013,14 €	1 147,80 €	1 088,26 €
	Après déduction 50 % + potentiel fiscal	688,06 €	638,89 €	666,66 €	723,95 €	437,87 €
	Nombre élèves	3	3	3	3,8	3
	Total	2 064,19 €	1 916,67 €	1 256,70 €	2 751,01 €	1 313,62 €
Elémentaire	Coût/élève	479,21 €	496,79 €	469,97 €	477,45 €	440,83 €
	Nombre élèves	12	13	15	10,6	11
	Total	5 750,52 €	6 458,27 €	5 921,66 €	5 060,97 €	4 849,13 €
Participation totale		7 814,71 €	8 374,94 €	7 178,36 €	7 811,98 €	6 162,75 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec la ville de Vitré
- D'autoriser Mme Le Maire à payer le titre de recette d'un montant de 6 162,75 €
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document lié à ce dossier

➤ **2017 05 18 d2 : Place de la Paix - Avenants au Marché**

Christophe BOITTIN est absent pour cette délibération.

Gérard GILBERT, adjoint au Maire, expose :

Les travaux de la Place de la Paix ont nécessité des ajustements :

- Lot 7 Plafonds - Gauthier Plafonds – Avenant n°2 : + 550 € HT soit un nouveau montant de marché de 4 740 € HT
- Lot 5 Menuiseries intérieurs – Renoux - Avenant n°2 : - 932,53 € HT soit un nouveau montant de marché sur la partie Commerce de 6 111 € HT et un nouveau montant total de marché de 35 858,97 € HT
- Lot 5 Menuiseries intérieurs – Renoux – Avenant n°3 : + 465 € HT soit un nouveau montant de marché sur la partie Commerce de 6 576 € HT et un nouveau montant total de marché de 36 323,97 € HT
- Lot 9 Peinture – revêtements muraux - Avenant n°2 : + 250 € HT soit un nouveau montant de marché sur la partie Commerce de 7 070 € HT et un nouveau montant total de marché de 32 250 € HT
- Lot 10 Electricité – Despres – Avenant n°2 : -296 € HT / + 490,25 € HT / 230 € HT soit un nouveau montant de marché sur la partie commerce de 12 506,81 € HT et nouveau montant total de marché de 39 717,59 € HT
- Lot 2 Charpente – Garrault Couverture – Avenant n°2 : + 1411,20 € HT soit un nouveau montant de marché de 41 411,20 € HT

Lot	Entreprise	Commerce	Avenants	Logements	Avenants	Total avenants	Total Marché avant avenants	Total Marché	Evolution
Lot 1 Gros Œuvre	BM TEXIER	19 333,20 €		31 474,61 €		- €	50 807,81 €	50 807,81 €	0,00%
Lot 2 Charpente Couverture	POTEL / GARRAULT	43 384,82 €	1 411,20 €	13 899,97 €		1 411,20 €	57 284,79 €	58 695,99 €	2,46%
Lot 3 ITE	QUEST RAVALEMENT	- €		88 530,38 €		- €	88 530,38 €	88 530,38 €	0,00%
Lot 4 Menuiseries extérieures	MARTIN	22 057,34 €		65 442,66 €		- €	87 500,00 €	87 500,00 €	0,00%
Lot 5 Menuiseries intérieures	RENOUX	7 043,53 €	- 467,53 €	29 747,97 €		- 467,53 €	36 791,50 €	36 323,97 €	-1,27%
Lot 6 Cloisons sèches	ERCP	17 949,41 €		26 886,67 €		- €	44 836,08 €	44 836,08 €	0,00%
Lot 7 Plafonds	GAUTHIER	4 190,00 €	550,00 €	- €		550,00 €	4 190,00 €	4 740,00 €	13,13%
Lot 8 Carrelage - Sols	BARBOT PLANCHAIS	21 933,63 €		17 049,79 €		- €	38 983,42 €	38 983,42 €	0,00%
Lot 9 Peinture	THEHARD	6 820,00 €	250,00 €	25 180,00 €		250,00 €	32 000,00 €	32 250,00 €	0,78%
Lot 10 Electricité	DESPRES	12 082,56 €	424,25 €	27 210,78 €		424,25 €	39 293,34 €	39 717,59 €	2 1,08%
Lot 11 VMC Plomberie	PERRINEL	4 842,34 €		23 599,60 €		- €	28 441,94 €	28 441,94 €	0,00%
Total		159 636,83 €	2 167,92 €	349 022,43 €		- €	508 659,26 €	510 827,18 €	0,43%

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ces avenants
- d'autoriser Madame Le Maire à signer les avenants avec les entreprises en charge des travaux

➤ **2017 05 18 d3 – Indemnités de gardiennage des églises**

Christophe BOITTIN est absent pour cette délibération.

Mme le Maire expose :

Pour 2017, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 479,86 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Pour l'année 2016, l'indemnité versée au Père MARSOLLIER, gardien qui réside dans la commune, a été fixée à 474,22 euros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De fixer pour l'année 2017 l'indemnité de gardiennage des églises communales à 479,86 € pour le gardien qui réside dans la commune

2017 05 18 d4 – Décision modificative n°1

Christophe BOITTIN est absent pour cette délibération.

Madame Le Maire expose :

Afin de doter en mobilier et en matériel, le second cabinet médical il est proposé de modifier le montant prévu à l'opération 130 « Cellules médicales » :

Opération 130 article 2183 – matériel de bureau et informatique + 5000 €

Opération 113 article 211 – acquisition de terrain – 5000 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider cette décision modificative n°1
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette décision

➤ **Jurés d'assises**

Christophe BOITTIN est absent pour ce point.

Il doit être procédé au tirage au sort de 6 personnes sur la liste électorale pour figurer sur la liste préparatoire d'après laquelle sera établie, également par tirage au sort par une commission siégeant à la Cour d'Appel, la liste annuelle des jurés d'assises.

C'est sur cette liste annuelle que seront tirés au sort un mois avant chaque session d'assises, les 35 jurés qui participeront éventuellement au jury de jugement.

Les personnes nées après le 31 décembre 1994 ne peuvent pas être retenues.

Modalités du tirage au sort :

- un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs.
- un second tirage donnera la ligne et, par conséquent, le nom du juré.

Les six personnes tirées au sort sont (nom, prénom, nom d'épouse, adresse) :

- GRANGER Julie, 18 rue de la Perrière
- BELLIER Alexis, Les Forges
- DESMOTTES Sabrina, 5 rue des Hortensias
- BOUHOURS Bruno, La Gelotiere
- DROUYE Anthony, 1 Allée du Bosquet
- JERAULT Hélène, Epouse AHAMADI, 4 rue de l'Orgerie

➤ **Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 14 avril 2014)**

Christophe BOITTIN est présent pour cette délibération

Droit de préemption urbain

- ✓ 2017-05 : 18 allée des Tisserands – ZL231 – pas de préemption
- ✓ 2017-06 : 16 rue de la Croix Verte – ZX134 – pas de préemption

Marchés publics :

- ✓ Marché à bons de commandes de Fauchage débroussaillage pour une durée de 2 ans pour un montant de 8 790,87 € HT annuel avec l'entreprise AS Environnement de Vitré
- ✓ Réfection d'une voirie Communal – La Janvrie pour un montant de 33 365,30 € HT avec l'entreprise COLAS de Chateaugiron

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal.

➤ **Compte-rendu des commissions**

Commission Embellissement du 15 mai 2017

Point d'étape sur le Jardin champêtre
Préparation de la Parade des artistes
Précisions sur les décorations de Noël pour 2017
Questions diverses

Commission Bâtiments du 2 mai 2017

Point d'étape sur les travaux Place de la Paix (choix des volets et meubles de cuisine)
Pose de nouvelles portes à la Salle Robert Schuman
Lancement d'une consultation pour l'installation d'une Gestion Technique de Bâtiment au restaurant scolaire
Questions diverses

Commission ADAP du 5 avril 2017

Réflexion sur l'accessibilité du Complexe Sportif : Espace Lave Bottes, Local JA, Marquage PMR, Toilettes PMR, portes et buvette.

Commission Voirie du 4 mai 2017

Chiffrage des travaux restants Rue des Glycines
Information sur l'attribution des marches PATA et Fauchage Débroussaillage
Installation d'une borne électrique Parc des Glycines

Arrêt de l'éclairage Public du 26 mai à fin Août

➤ Questions et informations diverses

Questions diverses :

Tableau de permanence des élections

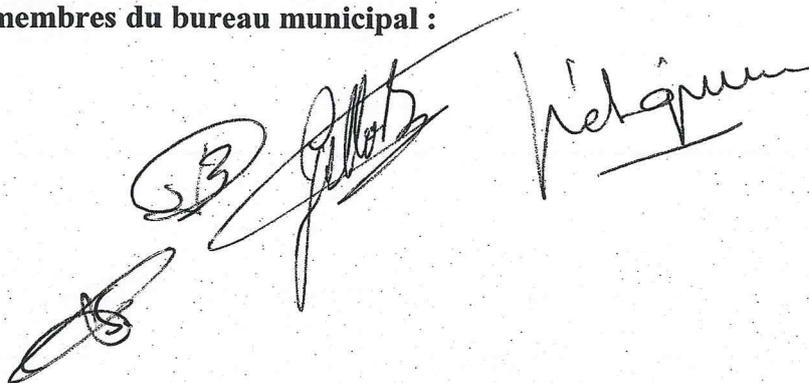
Prochains Conseils Municipaux :

Jeudi 22 juin 2017

Jeudi 20 juillet 2017

La Maire :

Les membres du bureau municipal :



Handwritten signatures of the Mayor and members of the municipal bureau. The signatures are written in black ink and are somewhat stylized. One signature on the left is a simple scribble. The middle signature is more complex, with a large 'S' and 'B' visible. The right signature is the name 'Néquan' written in a cursive style.